

83% des petites entreprises* couvrent la Prévoyance de leurs salariés non-cadres

Paris, 10 décembre 2018 – Adéis, groupement assurantiel de protection sociale, présente les résultats de l'étude sur la couverture en Prévoyance collective des non-cadres, réalisée en 2018 par le Comité d'observation stratégique d'Adéis en partenariat avec la société CSA*. Cette étude a permis de zoomer sur les choix des petites entreprises interrogées (1 à 9 salariés) concernant les garanties, les critères de sélection de l'assureur, l'ancienneté des contrats ou encore les raisons qui freinent la souscription.

- **Le taux de couverture : plus l'entreprise compte de salariés, plus les salariés non-cadres bénéficient d'une couverture prévoyance**
 - **83 % des petites entreprises interrogées ont souscrit un contrat de prévoyance collective pour leurs salariés non-cadres** (76% des entreprises de 1 à 2 salariés). En comparaison, 97% des entreprises de 50 à 499 couvrent les non-cadres.
- **Les garanties : en priorité une couverture en cas d'arrêt de travail (81%) est privilégiée**
 - La grande majorité des petites entreprises (81%) a choisi de couvrir les salariés non-cadres en priorité en cas d'arrêt de travail (incapacité / invalidité).
 - 68% ont prévu des garanties en cas de décès.
 - **65% des petites entreprises ont mis en place les 2 types de garanties**, alors que 80% des entreprises à partir de 10 salariés le prévoit.
 - **A savoir, 15% ont choisi uniquement de souscrire une garantie en cas d'arrêt de travail et 3% uniquement une garantie en cas de décès.**
- **L'ancienneté des contrats : 9 ans en moyenne pour les petites entreprises**
 - **50% des contrats ont été instaurés dans les 5 dernières années.**
 - Seulement 31% des petites entreprises ont des contrats de plus de 10 ans.
 - En moyenne, l'ancienneté des contrats souscrits par les petites entreprises s'établit à 9 ans (13 ans pour les entreprises interrogées de 10 à 499 salariés).
 - **A savoir : 85% des petites entreprises ont souscrit leurs contrats Prévoyance « cadres » et « non-cadres » auprès du même assureur** (79% pour les entreprises de 10 à 499 salariés).

On peut supposer que le taux d'équipement s'est accru très sensiblement suite à la généralisation de la complémentaire santé en 2016, avec des démarches groupées des acteurs du marché de l'assurance, notamment auprès des TPE qui favorisent la relation avec son assureur.

- **Choix de l'assureur : le niveau des garanties est le premier critère de sélection (57%) des petites entreprises**
 - **Avec 57% des réponses des entreprises, le niveau des garanties est le premier critère de choix d'un contrat de prévoyance pour les salariés non-cadres.**
 - La simplicité d'adhésion (56%) et la relation avec l'assureur (53%) comptent aussi beaucoup pour les entreprises.
 - 51% des entreprises déjà clientes auprès d'un assureur sont prêtes à le sélectionner pour de nouveaux contrats contre 39% pour les plus grandes entreprises).
 - En 5^e position, pour 45% des petites entreprises, le prix est un critère important pour choisir l'assureur. (54% pour les entreprises de 10 salariés et plus).
 - **A noter : 37% des petites entreprises peuvent s'appuyer sur les conseils d'une tierce personne (experts comptable, confrère...)** pour faire un choix. (26% pour les entreprises plus grandes).

➤ Les raisons de non-souscription : 30% par manque d'intérêt des salariés

- 17% des entreprises n'ont pas souscrit d'assurance pour leurs salariés non-cadres.
- 3 entreprises non souscriptrices sur 10 déclarent que le manque d'intérêt des salariés est la raison principale.

Ce manque d'intérêt se traduit notamment par la méconnaissance des sujets (mélange entre prévoyance et mutuelle, collectif et individuel) et par le fait que les salariés pensent être couverts.

- 17% n'ont pas souscrit pour des raisons économiques et 12% par manque de temps.
- 9% des petites entreprises interrogées n'ont pas souscrit car elles n'avaient pas d'obligation conventionnelle.

Ce qu'il faut retenir des choix des petites entreprises !

➤ Le prix n'est pas leur premier critère de choix

- Le premier critère de choix de l'assureur du contrat n'est pas le prix (45%) mais le niveau de garanties proposées (57%).
- le premier motif de non-souscription n'est pas le coût pour l'entreprise (17%) mais le manque d'intérêt des salariés (30%).

➤ Les petites entreprises veulent faire confiance à leurs partenaires :

- 85% des petites entreprises ont souscrit leurs contrats Prévoyance « cadres » et « non-cadres » auprès du même assureur (79% pour les entreprises de 10 à 499 salariés).
- 37% des petites entreprises peuvent s'appuyer sur les conseils d'une tierce personne (experts comptable, confrère...) pour faire un choix. (26% pour les entreprises plus grandes).
- 51% des entreprises déjà clientes auprès d'un assureur sont prêtes à le sélectionner pour de nouveaux contrats contre 39% pour les plus grandes entreprises.
- 23% des petites entreprises sont intéressées par l'intervention de leur branche professionnelle pour le pilotage de leur régime de prévoyance (contre 29% pour les entreprises de 10 à 499 salariés).

➤ La Solidarité compte aussi !

- 75% des petites entreprises sont attachées aux valeurs de solidarité qui s'expriment dans le cadre de la prévoyance (83% pour les plus grandes entreprises)

[Pour télécharger la lettre Adéis et l'infographie cliquer ici](#)

*Un panel de 805 entreprises de 1 à 499 salariés réparties dans toute la France a été interrogé (juin/juillet 2018) via une enquête téléphonique; 62% des entreprises sont composées de 1 à 9 salariés et 38% de 10 à 499 salariés. Entreprises sans obligation conventionnelle en prévoyance (54%) ou celles dont la branche a instauré une obligation mais sans organiser la mutualisation auprès d'un assureur (46%).

Adéis, groupement assurantiel de protection sociale (GAPS)



Adeis-branches.fr

Entièrement dédié à la protection sociale des branches professionnelles, Adéis porte le développement des accords de branches pour le compte de ses 3 membres institutionnels (*Apicil Prévoyance, Humanis Prévoyance et l'Ipsec*)

Une mise en commun souhaitée dès l'origine, pour mettre à disposition des partenaires sociaux une équipe de spécialistes de la couverture sociale de branches.

Adéis propose une offre complète en matière de prévoyance, de santé, d'épargne retraite et salariale et de dépendance.

Cécile Soubelet / Maïssa Berjaoui
adeis@wellcom.fr / 01 46 34 60 60

